# Ecoquartier Saint-Vincent-de-Paul Contribution de l'association CoopSVP pour l'aménagement

Pour contribuer à la définition du futur éco-quartier, l'association CoopSVP propose les réflexions suivantes :

1) Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul. Quartier ouvert. Quartier traversé.

## 11 - Liaison avec, et intégration dans, le quartier

Les éco-quartiers sont parfois vécus et perçus comme des ilots à part, tant par leurs habitants que par leurs voisins. L'éco-quartier se caractérise pourtant par sa dimension sociale, par un vivre ensemble différent. Qualité de la vie sociale, générosité des espaces libres et plantés, animation apportée par les activités et les équipements. Les associations présentes sur le site ont un rôle actif à jouer dans la diversification des activités et la mixité sociale.

L'îlot SVP est aujourd'hui un « enclos », enclos "protégé" de l'avenue Denfert par les bâtiments anciens. Ouvrir l'ilot à la ville, casser le caractère d'enclos, permet de donner envie d'y rentrer, et signifie aussi lui donner le caractère d'îlot "traversé", à l'inverse d'une circulation des piétons et cyclistes en "cul de sac" ou en "raquette" qui sécurise, privatise mais enferme. Un passage sous-porche ou sur toute hauteur, rue Boissonade, inciterait à traverser le nouveau quartier.

De ce point de vue, il serait intéressant également d'ouvrir un second accès depuis la rue Boissonade le long de l'immeuble en " fer à repasser" qui appartient à la Ville de Paris.

L'avenue Denfert est aujourd'hui peu fréquentée par les piétons, souvent vide. Donner une visibilité depuis la ville et vers l'intérieur du futur projet palliera le risque d'enfermement. Pour ouvrir l'éco-quartier sur les personnes extérieures, il faudrait bien en voir le cœur depuis l'avenue Denfert, au travers et à côté des bâtiments anciens et protégés, le grand jardin central qui aura la fonction de place publique végétalisée, de cœur du quartier, avec ses commerces, ses équipements et lieux associatifs.

## 12 - La place de la voiture :

La circulation véhicule a été limitée en périphérie de l'îlot, avec une vitesse de circulation limitée et l'absence de bordures de trottoirs (les voiries partagées ou zones de rencontre) : le piéton et le promeneur restent prioritaires. Seront ajoutées des antennes pour desservir les commerces, ainsi qu'une voirie pour commerçants, pompiers, ambulances, personnes à mobilité réduite.

Lors des réunions de concertation en décembre dernier, des inquiétudes se sont exprimées sur la place dévolue au stationnement des véhicules des futurs logements de l'opération. L'absence de places de stationnement permanent dans l'îlot est une bonne chose pour la qualité des espaces publics. Mais des précisions seraient utiles sur le nombre de places en ouvrage pour les habitants de l'éco-quartier.

Dans un quartier sans voitures ou avec peu de voitures, des systèmes de substitution sont indispensables. Une réflexion est à engager, pour déboucher par des préconisations dans le futur cahier de charges. Par exemple :

- Faciliter l'accès aux commerces, par exemple avec un système spécifique de vélos avec carriole de transport de colis (à la danoise), entre le parking et les voiries sans voitures, dans le sens livraisons ou le sens achats.
- Prévoir des garages et parkings à vélo à proximité des services et des halls d'accès et non pas dans les parkings auto!
- De même pour les locaux à poussettes et la prise en compte des déplacements dans l'espace public (handicapés, poussettes, piétons, personnes âgées et enfants).

#### 2) Habitat. Activités. Paysage. Ressources.

## 21 - Habitat participatif et coopératif

L'association CoopSVP a pour objet même de défendre la présence d'une part significative d'habitat participatif dans le futur éco-quartier. Elle porte le projet d'une coopérative d'habitants, pour 90 logements, avec principalement de l'habitat social. Elle demande que l'existence d'un habitat participatif soit inscrit explicitement dans les différents cahiers de charges de l'éco-quartier

#### 22 - Habitats. Activités :

L'équilibre entre habitat et activités fait partie de la concertation en cours. L'association CoopSVP note la place cruciale des activités / commerces pour faire vivre le quartier le jour, pour donner envie d'y venir. Quelles activités ou quels commerces viendront, reste une question ouverte, et ne peut être défini à ce stade. Cependant,

- ⇒ Une étude commerciale sur les potentialités du guartier existe-t-elle ?
- ➡ Un cahier de charges / charte d'usage définissant les priorités de la ville, pour encadrer les candidatures de commerce et définir leur place dans la vie de l'éco-quartier et du quartier large est-il prévu ?
- □ Les artisans, certains commerçants, les coopératives et associations de l'économie sociale et solidaire, certaines professions intellectuelles et culturelles mêmes, ont des difficultés à trouver des locaux d'activités en raison du coût des baux commerciaux. Sur le même principe que l'habitat à loyer modéré (HLM), il devrait être mis en place dans l'éco-quartier un système de « locaux à loyer modéré »

L'association CoopSVP a mené des réflexions sur la présence d'habitat pour des publics spécifiques : résidences sociales pour travailleurs immigrés, demandeurs d'asile. Elle souhaite une reprise des hébergements actuels d'Aurore. Il serait bien aussi que les associations qui sont en occupation temporaire, comme les Petits Débrouillards, Alliance Sciences Société et les autres, puissent rester dans le quartier si elles le souhaitent

S'agissant des nouveaux immeubles et de la hauteur des bâtiments, la question n'est pas simplement la hauteur, mais les espaces libres et/ou paysagés qu'ils définissent. Les îlots prévus aujourd'hui sont des îlots à cour "classiques" définissant un espace public assez contraint. Monter en hauteur, c'est dégager potentiellement des espaces publics prenant en compte les orientations, l'ensoleillement, les vues, etc. Il ne faut pas s'interdire d'utiliser en ce sens toutes les possibilités ouvertes par le PLU, notamment pour les hauteurs.

## 23 - Paysage. Ressources.

L'association se projette dans ce que pourrait être la ville dans vingt ans, une ville qui mette en œuvre une économie des ressources et des énergies dans les lieux de travail et d'habitat, la fin du gâchis, une mixité des activités et des populations. Ces éléments doivent inspirer les orientations urbaines, le cahier des charges de la ZAC et de l'aménageur, les appels d'offres pour les activités et commerces.

- → Présence de l'EAU dans l'éco-quartier : noues, récupération de l'eau de pluie, fontaines, phyto-épuration des eaux usagées, pataugeoires. Nous demandons aux aménageurs un plan "eau" qui présente les dispositions prises pour valoriser la ressource "eau".
- → Idem pour les DÉCHETS et le recyclage des déchets alimentaires pour compost et maraîchage : tri sur place (limiter la circulation des camions) récupération et recyclage. Des politiques tendant au « zéro déchets » commencent à être mise en œuvre à l'échelle individuelle comme territoriale : cela pourrait être intégré dans l'écoquartier.
- → AGRICULTURE URBAINE. Jardins partagés et potagers scolaires. Potagers sur les toits, voire « ferme verticale » (réf. Montreuil : projet comprenant pisciculture en sous-sol, magasin et des salles de réunion au RDC, et 2 ou 3 étages de légumes sur des rayonnages). Arbres fruitiers. Approvisionnement du quartier par des produits qui viennent de réseaux de proximité.
- → ÉNERGIE : type d'énergie. Éoliennes, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, préconisations d'isolation thermique, acoustique.
- → MATÉRIAUX : préconisations sur la toxicité, réutilisation des matériaux de démolition, etc....

Ces dispositions feront du jardin traversant un paysage spécifique, partagé, appropriable par les habitants de l'écoquartier et de ses voisins.

#### 3) Partager l'espace public : un habitat diversifié, des lieux partagés

#### 31 - Un habitat diversifié

Pour un habitat diversifié et éco-responsable et dans le but de raccourcir les trajets domicile /travail, l'association CoopSVP propose que des surfaces soient affectées à des services partagés, à des commerces éthiques et solidaires, à des entreprises de l'économie sociale et solidaire, d'insertion : résidences sociales pour jeunes et personnes en difficultés. Elle propose que des logements soient liés aux activités, artistes, commerçants, artisans, TPE artisans.

- ➡ Quelles sont les dispositions que le cahier des charges de l'aménageur retiendra pour inciter à trouver les moyens de sa mise en œuvre : qui construit les surfaces ? Qui les gère ? promoteur, bailleur, location à un tiers, location par une société coopérative, etc....
- ➡ Qu'est-il prévu en faveur d'espaces de qualité- hauteur sous plafond, lumière...- très flexibles, qui puissent être investis par du co-working, par une buanderie partagée, une exposition, une conférence ou un événement quelconque.
- ⇒ Peut-on envisager que les terrasses des immeubles puissent avoir des usages collectifs (publics ?) et ne soient pas réservés à l'usage privé des habitants de l'immeuble ?

## 32 - Les possibilités et moyens pour les habitants d'exercer leur citoyenneté

Il devrait être prévu, comme équipement public, une « maison éco-citoyenne », complémentaire des maisons des associations existant déjà dans le 14e, tournée vers les habitants de l'éco-quartier. Elle pourrait s'inspirer, par exemple, des expériences existantes comme à Bordeaux.

Dans l'esprit des « conseils citoyens » actuellement mis en place dans les quartiers d'habitat social, un « conseil d'habitants » de l'éco-quartier pourrait être mis en place, pour anticiper les modes de régulation des conflits d'usage, usuels dans tout quartier, mais qui risquent d'être fréquents dans un éco-quartier avec des espaces publics très ouverts.

#### 33 - Des lieux culturels

La Fondation Cartier ne répond pas à elle seule aux demandes / pratiques culturelles des habitants du futur écoquartier (comme de ses voisins)

L'association CoopSVP propose la programmation d'un lieu culturel fort, qui soit aussi un des moyens d'identifier le quartier.

L'association CoopSVP estime nécessaire une « étude culturelle » sur ce qu'il est souhaitable / possible en fonction des publics proches et lointains ; sur les moyens de faciliter l'essaimage de lieux culturels de moindre ampleur, souples, polyvalents, pour le théâtre, la danse, les musiques actuelles, le cinéma, les expositions, etc.